



FNAC

POUR OU CONTRE ? BIEN AU CONTRAIRE

22 septembre 2016



Ce jeudi 22 septembre 2016 est organisé un référendum dans les établissements de Fnac Logistique, véritable mascarade démocratique sensée prendre en compte l'avis des salarié.e.s, mais dont le seul but est de satisfaire aux obligations légales pour pouvoir ouvrir les entrepôts les dimanches 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2016.

Et accessoirement de servir la propagande visant à généraliser le travail dominical.

En effet, l'article L.3132-25-3 du Code du Travail prévoit que pour obtenir une dérogation accordée par le Préfet « *en l'absence d'accord collectif applicable,* » ce qui est le cas à la Fnac, « *les autorisations sont accordées au vu d'une décision unilatérale de l'employeur, prise après avis du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, lorsqu'ils existent, approuvée par référendum organisé auprès des personnels concernés par cette dérogation au repos dominical.* »

Ne nous y trompons pas. Indépendamment de l'avis négatif rendu par le Comité d'Entreprise, hostile à la généralisation du travail dominical qui est le cheval de bataille de la direction générale de la Fnac, ce qu'elles qu'en soient les conséquences néfastes sur la santé et la vie privée et citoyenne des salarié.e.s, et **quel que soit le résultat de ce référendum, il ne s'agit que de « solliciter » l'avis des salarié.e.s et de leurs représentants, certainement pas de s'y soumettre.**

Et le Préfet, comme tous les autres d'ailleurs, reste aux ordres des intérêts patronaux et donnera évidemment son autorisation à cette demande de dérogation à la règle du repos dominical faite par la Fnac pour ne pas « compromettre » son commerce, A. Bompard notre très cher PDG étant l'un des patrons les plus influents et puissant aujourd'hui en France.

C'est dans ce cadre que le rôle du référendum est pernicieux. On fait semblant aujourd'hui de recueillir l'avis des salarié.e.s, alors même qu'il n'est aucunement question de remettre en question la décision d'ouvrir ces dimanches de fin d'année.

Et l'on procède dans le même temps à une répétition grandeur nature de l'utilisation du référendum en entreprise, en escomptant utiliser « l'avis » d'une partie du personnel, dont les salaires misérables les contraignent à accepter pour améliorer les fins de mois difficiles, à troquer leur dimanche.

**Si l'avis des salarié.e.s intéresse tant la Direction,
qu'elle organise un référendum pour savoir si nous sommes
favorables ou pas à une augmentation générale de 150 €,
et qu'elle se soumette véritablement à notre suffrage.**